

**ANNONCE DE LA FIN DE LA CONCERTATION – RÉVISION ALLÉGÉE N°11 DU PLUiH –
Modification du zonage des parcelles section C n° 1485, n° 2452, n° 2453 et n°2454 sur la
commune de Péron**

La concertation concernant la révision allégée n°11 du PLUiH, portant sur le classement en zone UGp1 des parcelles cadastrées section C n° 1485, n° 2452, n° 2453 et n°2454 sur la commune de Péron, engagée le 03/04/2025, prendra fin le **vendredi 09 janvier 2026 à 18h00**. Les contributions au projet pourront donc être déposées jusqu'à cette date via les registres papiers à disposition dans les 27 communes du Pays de Gex ainsi qu'au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex à Gex, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les contributions déposées après cette date seront irrecevables.

Le Conseil communautaire tirera le bilan de la concertation lors d'une prochaine séance du Conseil communautaire.